RCS : AGEN
Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00326
Numéro SIREN : 883 705 279
Nom ou dénomination : ABEMOS

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2023 sous le numéro de dépôt 3090

ABEMOS

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Au capital social de 5 000 euros
358 Avenue de l'Atlantique – 4700 AGEN
RCS AGEN 883 705 279

BILAN ET ANNEXES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2022

Certifié conforme par le Président

SARL BLRM Patrimony Représentée par Monsieur Benjamin LAGEYRE


GROUPE CAEC

BILAN - ACTIF

ABEMOS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Valeurs au 31/12/22			% de l'actif	Valeurs au 31/12/21	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				2		2
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	20 000	7 303	12 697		15 554	
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				37		38
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	280 025	57 460	222 564		247 353	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				1		1
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	15		15		15	
Prêts						
Autres immobilisations financières	3 500		3 500		3 500	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	**303 540**	**64 764**	**238 776**	**40**	**266 422**	**40**
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours				11		7
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	63 036		63 036		42 798	
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				16		9
Clients (3)	65 946		65 946		28 745	
Clients douteux, litigieux (3)						
Clients factures à établir (3)						
Personnel et comptes rattachés (3)						
Créances fiscales et sociales (3)	23 819		23 819		27 086	
Fournisseurs débiteurs	3 631		3 631		187	
Groupe et associés (3)	189		189			
Débiteurs divers (3)	2 880		2 880			
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	195 268		195 268	33	291 960	44
Charges constatées d'avance (3)	1 112		1 112		1 189	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**355 881**		**355 881**	**60**	**391 965**	**60**
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	**659 420**	**64 764**	**594 657**	**100**	**658 387**	**100**

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

Voir l'attestation de l'expert comptable

GROUPE CAEC

BILAN - PASSIF

ABEMOS
Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF	Valeurs au 31/12/22	% du passif	Valeurs au 31/12/21	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	1	5 000	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		5		
Réserve légale	500			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	28 853			
Report à nouveau			-2 057	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	127 657	21	91 410	14
SITUATION NETTE	162 010	27	94 353	14
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**162 010**	**27**	**94 353**	**14**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	294 318	49	353 156	54
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Groupe et associés			30 811	5
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	81 019	14	56 800	9
Fournisseurs, factures non parvenues	8 025	1	75 094	11
Dettes fiscales et sociales	25 323	4	48 173	7
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	23 962	4		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	**432 647**	**73**	**564 034**	**86**
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	**594 657**	**100**	**658 387**	**100**
(1) Dont à plus d'un an	*228 335*		*294 168*	
(1) Dont à moins d'un an	*204 312*		*269 865*	

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations générales	12 ans
- Matériel de bureau	3 ans
- Mobiliers	10 ans
- Véhicules de tourisme	5 ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ABEMOS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement **TOTAL**			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL**	20 000		
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions : Sur sol propre			
	Constructions : Sur sol d'autrui			
	Constructions : Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
	Autres immos corporelles : Inst. générales, agencts & aménagts divers	186 493		
	Autres immos corporelles : Matériel de transport			7 243
	Autres immos corporelles : Matériel de bureau & mobilier informatique	93 532		
	Autres immos corporelles : Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	TOTAL	280 025		7 243
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés	15		
	Prêts et autres immobilisations financières	3 500		
	TOTAL	3 515		
	TOTAL GENERAL	303 540		7 243

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions : par virt poste	Diminutions : par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR	Frais d'établissement & dévelop. **TOTAL**				
	Autres postes d'immob. incorporelles **TOTAL**			20 000	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions : Sur sol propre				
	Constructions : Sur sol d'autrui				
	Constructions : Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles : Inst. gal. agen. amé. divers			186 493	
	Autres immos corporelles : Matériel de transport		7 243		
	Autres immos corporelles : Mat. bureau, inform., mobilier			93 532	
	Autres immos corporelles : Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL		7 243	280 025	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés			15	
	Prêts & autres immob. financières			3 500	
	TOTAL			3 515	
	TOTAL GENERAL		7 243	303 540	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ABEMOS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 446	2 857		7 303
TOTAL	4 446	2 857		7 303
Terrains				
Constructions — Sur sol propre				
Constructions — Sur sol d'autrui				
Constructions — Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles — Inst. générales agencem. amén.	20 126	14 919		35 045
Autres immobs corporelles — Matériel de transport		194	194	
Autres immobs corporelles — Mat. bureau et informatiq., mob.	12 546	9 869		22 415
Autres immobs corporelles — Emballages récupérables divers				
TOTAL	32 672	24 983	194	57 460
TOTAL GENERAL	**37 118**	**27 840**	**194**	**64 764**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS — Différentiel de durée	DOTATIONS — Mode dégressif	DOTATIONS — Amort. fiscal exceptionnel	REPRISES — Différentiel de durée	REPRISES — Mode dégressif	REPRISES — Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr. — Sur sol propre							
Constr. — Sur sol autrui							
Constr. — Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp. — Inst. gales, ag. am div							
A. immo. corp. — Matériel transport							
A. immo. corp. — Mat. bureau mobilier inf.							
A. immo. corp. — Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C — Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

ÉTAT DES STOCKS

ABEMOS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	42 798	20 237		63 036
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	**42 798**	**20 237**		**63 036**

CAPITAUX PROPRES

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	500,00	10,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ABEMOS

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	294 318	65 983	228 335	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		89 044	89 044		
Personnel & comptes rattachés		6 191	6 191		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		4 559	4 559		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	12 817	12 817		
	Taxe sur la valeur ajoutée	1 507	1 507		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	249	249		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		23 962	23 962		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		**432 647**	**204 312**	**228 335**	

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer. 53 235
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ABEMOS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 358 Avenue de l'Atlantique
47000 AGEN
RCS AGEN 883 705 279

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 AVRIL 2023

Le vingt-huit avril deux-mille-vingt-trois, à quatorze heures, les associés de la Société ABEMOS se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que tous les associés sont présents.

Monsieur Benjamin LAGEYRE préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de Séance constate que sont présents :

Identité de l'actionnaire	**Adresse ou siège social et RCS**	**Nombre d'actions détenues en pleine propriété**
SAS BMS INVEST RCS Bordeaux 853 070 738 représentée par Sophie JAMOIS	182 rue Georges Mandel 33000 BORDEAUX	Trois cent soixante quinze (375)
SARL BLRM Patrimony RCS Bordeaux 895 019 156 représentée par Benjamin LAGEYRE	2 Chemin de Mounot 33650 Saint-Selve	Cent vingt cinq (125)

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Comité de Direction;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Comité de Direction à l'assemblée ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe et l'inventaire de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Puis le Président déclare que le rapport du Comité de Direction, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convention.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Comité de Direction ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Comité de direction ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Fixation de la rémunération du Président
- Fixation de la rémunération du Directeur général ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Comité de Direction, du rapport du Président sur les convention réglementées et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Comité de Direction, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 127 656,73 euros.

L'assemblée générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé les dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts se sont élevées à 46 041 euros.

En conséquence, elle donne au Comité de Direction quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 127 656,73 euros de la manière suivante :

- **A titre de dividendes, soit 60 000,00 euros**
- **Dotation aux autres réserves, soit 67 656,73 euros**

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 102 009,74 euros et celui des autres réserves à 96 509,74 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 120 euros par actions.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et sera réparti entre les associés comme suit :

Associé	Nombre d'actions	Montant du dividende
SAS BMS INVEST	375	45 000 €
SARL BLRM Patrimony	125	15 000 €

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes distribués sont perçus par des associés personnes morales. Par conséquent, ils ne sont pas soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % et aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Les associés de notre société sont des personnes morales qui vont bénéficier du régime mère-fille.

L'Assemblée Générale rappelle que l'exercice clos le 31 décembre 2022 est le troisième exercice comptable de la Société. L'Assemblée Générale prend acte que les sommes versées à titre de dividende pour les deux exercices précédent sont de :

Exercice clos le	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à l'abattement**
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
31/12/2020	Néant	Néant	Néant
31/12/2021	60 000 €	Néant	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION - RÉMUNÉRATION DU PRESIDENT

L'Assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée au Président au cours de l'exercice pour un montant de 103 104 euros.

L'assemblée générale prévoit que le montant prévisionnel de la rémunération du Président pour l'exercice en cours sera de l'ordre de 110 000 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION – RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Assemblée générale décide de ratifier la rémunération allouée au Directeur Général au cours de l'exercice pour un montant de 130 104 euros.

L'Assemblée générale prévoit que le montant de la rémunération du Directeur Général pour l'exercice en cours sera de l'ordre de 130 000 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L.227-10 et suivants du code de commerce, se prononce sur les conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION - DÉLÉGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée à Quinze heures.

Dè tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président
SARL BLRM Patrimony
Représentée par Monsieur Benjamin LAGEYRE



ABEMOS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 358 Avenue de l'Atlantique
47000 AGEN
RCS AGEN 883 705 279

AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 127 656,73 euros de la manière suivante :

- **A titre de dividendes, soit 60 000,00 euros**
- **Dotation aux autres réserves, soit 67 656,73 euros**

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 102 009,74 euros et celui des autres réserves à 96 509,74 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 120 euros par actions.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et sera réparti entre les associés comme suit :

Associé	Nombre d'actions	Montant du dividende
SAS BMS INVEST	375	45 000 €
SARL BLRM Patrimony	125	15 000 €

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes distribués sont perçus par des associés personnes morales. Par conséquent, ils ne sont pas soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % et aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Les associés de notre société sont des personnes morales qui vont bénéficier du régime mère-fille.

L'Assemblée Générale rappelle que l'exercice clos le 31 décembre 2022 est le troisième exercice comptable de la Société. L'Assemblée Générale prend acte que les sommes versées à titre de dividende pour les deux exercices précédent sont de :

Exercice clos le	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à l'abattement**
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
31/12/2020	Néant	Néant	Néant
31/12/2021	60 000 €	Néant	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à l'original par le Président